

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, en ce premier jour de séance en 1990, j'ai jugé utile de faire une mise à jour des questions dont la Chambre est saisie et d'informer les téléspectateurs concernant la position de chaque parti.

Tout d'abord, la TPS ne plaît à personne, pas même à Mike Wilson. Mais il a le courage d'agir dans l'intérêt du pays.

Quant à l'accord du Lac Meech, les néo-démocrates y ont tellement pris goût qu'ils en veulent deux. Les conservateurs préconisent l'unité du pays et, comme le premier ministre libéral Peterson l'a dit: «Peu importe ce qu'en pense le chef fédéral.»

En ce qui concerne la direction de partis, les conservateurs sont satisfaits, les néo-démocrates ont élu leur chef intérimaire quant aux libéraux, leur quête se poursuit.

* * *

LES POSTES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, les Canadiens et en particulier ceux de l'Atlantique connaissent malheureusement trop bien les répercussions dévastatrices que la politique économique du gouvernement a depuis cinq ans sur l'économie de leur région. Aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un autre problème qui vient miner l'économie de ma circonscription de Hillsborough, à l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire l'absence d'une administration portuaire au port de Charlottetown.

Le gouvernement fédéral est tenu de nommer les membres des comités consultatifs des ports et des havres chargés de surveiller les expéditions qui quittent chaque jour ce port important. Jusqu'à maintenant, les habitants de ma circonscription attendent encore que le gouvernement fédéral annonce ces nominations. La Chambre de commerce de Charlottetown et de nombreux autres organismes attendent toujours.

On a proposé plusieurs candidats qualifiés, mais il semble que ces candidatures soient tombées dans l'oreille d'un sourd. Aujourd'hui, je demande au gouvernement d'accélérer le processus de nomination afin que le port de Charlottetown puisse de nouveau fonctionner à pleine capacité, dans l'intérêt de nos agriculteurs, pêcheurs et entrepreneurs locaux.

Article 31 du Règlement

VIA RAIL

M. Robert E. Skelly (Comox-Alberni): La semaine passée, monsieur le Président, VIA Rail a annoncé des réductions de tarifs de 40 p. 100 sur des trajets en Ontario et au Québec. Une semaine plus tôt, VIA avait annoncé une hausse de tarif de 40 p. 100 du service voyageurs dans l'île de Vancouver. En même temps, le ministre de la Justice a déclaré qu'il interjetterait appel d'une décision de la Cour suprême qui oblige le Canada à maintenir le service voyageurs dans l'île de Vancouver, aux termes de l'entente en vertu de laquelle la Colombie-Britannique s'est jointe à la Confédération.

Je demande au ministre de la Justice de renoncer à interjeter appel et de cesser de comploter avec le CP afin que ce dernier n'ait plus à maintenir un service voyageurs dans l'île de Vancouver. Le gouvernement conservateur devrait savoir que les conditions auxquelles la Colombie-Britannique s'est jointe à la Confédération ne sont pas des promesses qu'il peut oublier après les élections. C'est à cause de ces conditions que la province fait partie de la Confédération et que le Canada s'étend du Pacifique à l'Atlantique. Je demande au gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à la députée de Halifax.

* * *

LES PÊCHES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le gouvernement ne cesse de s'en prendre aux pêches de l'Atlantique. Dans son mépris pour la région atlantique, le gouvernement tourne le dos aux demandes justifiées, sans même se donner la peine d'invoquer ses excuses boiteuses et ineptes habituelles.

Le mois dernier, le bateau de pêche *Jessie & Shelly II*, d'une valeur de 2 millions de dollars, a subi un incendie qui lui a infligé pour un million de dollars de dégâts. Les propriétaires du navire cherchent à louer un bateau américain pour le remplacer pendant les réparations. Il s'agit là d'une demande justifiée, qui a reçu l'agrément de tous les pouvoirs publics et qui est conforme à la politique canadienne de remplacement provisoire des bateaux. Malgré cela, le ministre des Pêches laisse traîner la procédure.

La requête attend sa signature depuis une semaine, les demandes de renseignements sur la situation du dossier restent sans réponse et on ne rappelle même pas. Cette indifférence du ministre à l'égard de l'équipage et du propriétaire est intolérable. On a déjà dépensé 30 000 \$